

**COMMUNE DE SAINT BERNARD DU TOUVET
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 novembre 2007

L'an deux mil sept, le huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Dominique GERMAIN, Maire.

Etaient présents : Dominique GERMAIN, Thessy PITON, César SANZ, Patrick DOLCI, Pierre ROIGT, Daniel FAUDRY,

Etaient absents : Didier BRIGANT, Bruno FERRIER

Date de convocation : 31 octobre 2007.

Nombre de membres en exercice : 8

Thessy PITON a été élue secrétaire.

Mme le Maire propose l'ajout de 4 points à l'ordre du jour :

- CCPPR : changement d'adresse du siège social
- Exonération de l'obligation de se raccorder au réseau collectif d'assainissement.
- Tarifs déneigement des voies privées
- Convention avec la société Bois des Alpes pour la mise à disposition d'un chef d'exploitation pour la station de ski

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'ajout de ces 4 points à l'ordre du jour.

I. BUDGETS

a) décisions modificatives

Mme le Maire informe les élus que suite à une renégociation de l'ensemble des prêts de la commune en 1998, les écritures budgétaires n'ont pas été passées. Après vérification de Mme le Receveur Municipal, l'état de la dette des budgets de la commune et du service de l'eau et de l'assainissement et de la régie des remontées mécaniques sont faux.

Il convient donc de passer les écritures suivantes pour régularisation :

Budget commune :

Titre au compte 1641(dette en capital) : 41 812.16 €

Mandat au compte 668 (autres charges financières) : 41 812.16 €

Budget eau et assainissement :

Titre au compte 164(dette en capital) : 18 650.83 €

Mandat au compte 668 (autres charges financières) : 18 650.83 €

Cette somme étant conséquente pour le budget de l'eau, il est proposé de l'inscrire sur 2 années 2007 et 2008, à savoir :

En 2007 : mandat au compte 686 et titre au 481 de 9325.42 €

En 2008 : mandat au compte 668 et titre au 481 de 9325.41 €

Par ailleurs, pour effectuer ces écritures, les virements de crédits suivants sont nécessaires :

Budget commune :

➤ En section d'investissement :

Dépenses :

1641 emprunts + 1 700 €

2111 terrains nus : - 1 700 €

Recettes :

021 (virement de la section de fonctionnement) : - 42 000 €

1641 emprunts + 42 000 €

➤ En section de fonctionnement :

Dépenses :

023 (virement à la section d'investissement) : - 42 000 €

668 (autres charges financières) : + 42 000 €

Budget eau et assainissement :

➤ Section investissement :

Dépenses :

164 (dette en capital) : + 15 300 €

2315-112 (assainissement Benoits) : - 24 600 €

481 charges à répartir sur plusieurs exercices + 18 700 €

Recettes :

481charges à répartir sur plusieurs exercices + 9 400 €

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses :

6063 (fournitures entretien) : - 5 200 €

617 (études et recherche) - 2 000 €

668 (charges financières) : + 18 400 €

673 (titre annulés années antérieures) : - 1 900 €

686 dot. amort. Prov. Charges financ + 9 400 €

Recettes :

796 transfert charges financ. + 18 700 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'ensemble des écritures et virements de crédits présentés ci-dessus.

b) Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour 2008.

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du budget primitif, il est proposé au conseil municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice suivant.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP précédent. Il y a obligation de reconduire au minimum ce montant de crédits au BP qui sera voté ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2008.

II. Régie des Remontées Mécaniques : vote des tarifs 2007/2008

Mme le Maire propose une légère augmentation de certains tarifs ainsi que la création d'un nouveau forfait tubing

SKI ALPIN

3H adulte	8 €
3H enfant	7 €

FORFAIT MULTI ACTIVITES (ski de fond, raquette, ski alpin, espace ludique hors tubing)

Journée adulte	11 €
Semaine adulte	55 €
Annuel hiver adulte Bernardin	60 €
Journée enfant	9 €
Semaine enfant	45 €
Annuel hiver enfant Bernardin	20 €
Annuel hiver enfant Plateau	35 €
Annuel hiver enfant extérieurs	45 €

ESPACE LUDIQUE (tapis + skippy)

½ journée	4.50 €
Journée	6 €
Location bouée	2.50 € la ½ heure

TUBING

½ heure de bouée	3.50 €
------------------	--------

Toute ½ heure dépassée sera due.

SKI DE NUIT (avec boisson chaude)

Séance	4 € (+ 2€ la boisson chaude)
--------	------------------------------

FORFAIT GOUTER (dimanche après-midi 15h : forfait + 1 boisson chaude offerte)

Adulte	8 €
Enfant	7 €

SKI DE FOND

Séance adulte	5 €
Séance enfant	2.50 €
Forfait annuel adulte Isère	67 €
Forfait annuel jeune Isère	18 €
Annuel adulte comité d'entreprise Isère	60 €

RAQUETTE

Séance sur piste damée	2 €
------------------------	-----

HANDICAP (sur présentation carte COTOREP)

Accès à toutes les activités de la station journée	6 €
Espace ludique (valable à la journée)	3 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide les tarifs proposés ci-dessus.

III. ROUTE FORESTIERE : étude de tracé

Mme le Maire rappelle que suite au dernier conseil municipal l'ONF a proposé une offre pour l'étude d'un tracé pour la création d'une route forestière en forêt communale. Le devis s'élève à 4 800.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité demande à connaître les différents moyens d'exploitation possible sur la zone (transport par câble par exemple), valide le devis et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

IV. Subvention complémentaire à l'AFP

Mme le Maire rappelle aux élus la subvention de 1 160.80 € accordée lors de la séance du 7 décembre 2006 à l'AFP pour la réalisation des travaux sur l'Alpette.

La commune a perçu la vente des bois alors que c'est l'AFP qui finance ces travaux. Comme convenu, Mme le Maire propose de reverser cette somme à l'AFP afin d'équilibrer le budget de ces travaux, à savoir la somme de 3 552.12 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 3 552.12 € à l'AFP.

V. Eau et assainissement : SPANC, vote des tarifs

Mme le Maire rappelle aux élus que conformément à l'article 18 du règlement de l'assainissement non collectif, une redevance d'assainissement non collectif, distincte de la redevance d'assainissement collectif, doit être instituée par le conseil municipal, pour la partie du service que la collectivité assure.

Le montant de la redevance d'assainissement non collectif tient compte des charges de contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution, du bon fonctionnement et de l'entretien des ouvrages.

Mme le Maire propose au conseil municipal que le montant de la redevance soit forfaitaire et ne tienne compte que du coût payé par la commune au prestataire, à savoir le cabinet NICOT. Elle propose donc de répercuter uniquement les tarifs du cabinet NICOT sans ajouter la part du coût à la charge de la collectivité pour la gestion et le suivi administratif et financier du SPANC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'instaurer une redevance forfaitaire pour l'assainissement non collectif et de voter les tarifs HT suivants :

Concernant les nouvelles installations d'assainissement autonome :

Contrôle lotissement :	152.45 €
Contrôle avant réhabilitation	152.45 €
Contrôle avant travaux :	152.45 €
Contrôle après travaux :	76.22 €

Concernant le contrôle des installations d'assainissement autonomes existantes :

1 ^{ère} visite :	83.85 €
Visites suivantes :	76.22 €

VI. CCPPR : changement d'adresse du siège social

Mme le Maire informe les élus que le conseil municipal doit valider le changement d'adresse du siège de la Communauté de Communes du Plateau des Petites Roches (CCPPR), à savoir à la Maison des Services Publics 97, route des trois villages à St Hilaire du Touvet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de valider le changement d'adresse du siège de la CCPPR à la Maison des Services Publics 97, route des trois villages à St Hilaire du Touvet.

VII. Exonération de l'obligation de se raccorder au réseau collectif d'assainissement

Mme le Maire informe les élus qu'il convient de délibérer sur l'exonération de l'obligation de se raccorder au réseau d'assainissement collectif, en raison de difficultés techniques. Cinq immeubles sont concernées par ces difficultés techniques, situés sur les parcelles cadastrées à La Diat : 744, 746, 976, 783, 1218 et 1220.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'exonérer de l'obligation de se raccorder au réseau d'assainissement collectif les propriétaires des immeubles situés sur les parcelles sus visées. Ces usagers seront dorénavant soumis au service public

d'assainissement non collectif (SPANC) et seront soumis à la redevance forfaitaire pour l'assainissement non collectif. Il convient de ne plus les assujettir à la redevance pour l'assainissement collectif.

Si suite à la visite du SPANC les résultats sont non conformes il sera imposé aux propriétaires de se raccorder au réseau collectif ou de mettre aux normes l'assainissement individuel

VIII. Tarifs déneigement des voies privées

Mme le Maire propose de revoir les tarifs du déneigement des voies privées.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de voter les tarifs suivants :

0-10 m :	42 €
11-20 m :	84 €
21-50 m :	168 €
51-100 m :	294 €
Plus de 101 m :	462 €

IX. Convention avec la société Bois des Alpes pour la mise à disposition d'un chef d'exploitation pour la station de ski.

M. Dolci présente un projet de convention liant la régie des remontées mécaniques et l'entreprise Bois des Alpes. Cette dernière propose la mise à disposition d'un chef d'exploitation à raison de 35h hebdomadaire sur 5 jours pour un montant de 231 € la journée avec indemnisation des frais kilométrique à 0.85 €/km.

Deux personnes sont prévues pour le remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la proposition de la société Bois des Alpes pour la saison 2007/2008.

La séance est levée à 22 h